

CCN DES ACTIVITES DE MARCHES FINANCIERS

REGIME FRAIS DE SANTE

ANNEXE II – COTISATIONS

« CONTRAT SURCOMPLEMENTAIRE COLLECTIF FACULTATIF »

« Renfort + »

CCN002302

Les cotisations sont complémentaires à celles versées au titre du contrat socle collectif obligatoire et du contrat surcomplémentaire collectif obligatoire

COTISATIONS EN % DU PMSS <i>(plafond mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3 311 euros en 2018)</i>		
Régime de Sécurité sociale	Régime Général	Régime local Alsace Moselle
Famille hors conjoint non à charge	+ 0,40 %	+ 0,15 %
EXTENSION FACULTATIVE AU CONJOINT NON A CHARGE		
Conjoint non à charge	+ 0,32%	+ 0,13 %